



Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit

PROJET ASSOCIATIF

Document de travail - Projet Version 0 – 8/12/19

1. Préambule.

Les statuts et le règlement intérieur de notre association définissent sa raison d'être et son mode d'emploi.

Il paraît pourtant utile de clarifier les objectifs, les rôles respectifs et le cadre d'action de chacun de sorte que nous disposions d'un véritable plan auquel nous puissions tous nous référer et qui réponde aux questions : « Qui fait quoi ? Avec quels moyens ? Pour quels objectifs ? »

C'est le but du présent projet associatif, sur lequel fonder l'état d'esprit qui doit régner dans notre association, l'esprit associatif. Il fixe la vision que nous avons de notre association, ce que nous voulons en faire et la voie que nous voulons suivre. Comme tout projet, il doit être évalué et adapté régulièrement.

En interne, il permet de faire connaître à tout adhérent les grandes caractéristiques de l'association et les objectifs poursuivis. Ceux qui voudront s'impliquer davantage y trouveront un guide pour leur engagement. Et c'est sur ce projet que pourront être recherchées « l'adhésion » des adhérents à la politique qu'ils ont choisie et leur mobilisation en vue du développement de nos actions.

Le projet associatif n'a pas vocation à rester confidentiel. Diffusé en externe, il favorise la promotion des projets et des activités de l'association, dont il constitue un vecteur. Sa large diffusion permet de nous faire connaître, de susciter l'intérêt du public et, pourquoi pas, de générer de nouvelles adhésions.

2. Le contexte

C'est au début de l'année 2010, que le désir de créer une association de plaisanciers et pêcheurs à Pleurtuit a pris corps, à l'initiative de quelques passionnés, dont nos deux membres fondateurs, Alain Pontgélard et Robert Lauth. Ce sont la passion de la mer et de la navigation, l'attachement à la protection et la sauvegarde du littoral, l'esprit de solidarité des gens de mer, la convivialité, la simplicité et le respect des convictions de chacun qui ont conduit plus de trois cents plaisanciers et pêcheurs à rejoindre notre association au fil du temps. C'est dans ce contexte que nous souhaitons que perdure l'ardeur et les l'enthousiasme qui les animent.

3. Les objectifs de l'association

Les statuts de notre association lui enjoignent, comme raison sociale, de « **représenter ses membres auprès des organismes officiels dans le but de défendre leurs intérêts et d'améliorer les services dans l'intérêt collectif** ». Nous sommes amenés à reformuler les objectifs qui en découlent selon trois grands axes :

1) SENSIBILISER, ALERTER, et SAISIR LES ORGANISMES OFFICIELS : notre association doit avoir la capacité **d'analyser avec compétence toute question touchant la collectivité des plaisanciers et pêcheurs** que nous représentons, de **formuler les conclusions et axes d'actions qui en découlent**, et de **s'en faire le promoteur auprès des organismes compétents** en utilisant les moyens à notre disposition : participation aux réunions de concertation conduites par ces organismes, adhésion aux groupements d'association avec qui nous avons des objectifs communs, saisie des autorités civiles, pouvoirs publics et élus locaux lorsque c'est nécessaire. Nous avons aussi à **informer, sensibiliser et obtenir le soutien du public** grâce à des relations régulières avec les correspondants locaux de presse et tout autre moyen tels que campagne dans les médias et sur internet, publipostage, réunions et conférences etc.

2) ASSURER A NOTRE ASSOCIATION SON RÔLE REPRESENTATIF : Il va de soi que notre association ne peut assurer de façon efficace son rôle de représentation que si nous pouvons **nous prévaloir d'un nombre suffisamment élevé d'adhérents pratiquant les différentes activités de plaisance et de pêche locales**. Ces nombreuses adhésions ne seront obtenues et maintenues que si chacun d'eux trouve plaisir et satisfaction à rejoindre l'association. Il importe donc de **faire connaître et proposer régulièrement des activités** où nos adhérents sont heureux de **faire connaissance, de se retrouver, d'échanger sur leur passion commune, la mer, et de pratiquer ensemble celle-ci, à l'occasion de réunions conviviales et de sorties nautiques attrayantes**.

3) RENFORCER DE TOUTES LES FACONS POSSIBLES NOTRE CREDIBILITE : car, tout autant que le nombre de nos adhérents, il importe au plus haut point que nous **fassions preuve de notre compétence maritime et que nous nous exprimions en un discours cohérent** auprès des autorités que nous voulons convaincre. Les activités nautiques que nous conduisons sont bien entendu l'occasion de **démontrer notre savoir-faire** et les bonnes pratiques que nos adhérents mettent ordinairement en œuvre, **dans le respect des usages maritimes et de la sécurité**. C'est ainsi que nous serons crédibles et que nos différents interlocuteurs nous accorderont leur confiance, et c'est pourquoi nous veillons à proposer à nos adhérents des outils, moyens, et opportunités pour améliorer leur compétence nautique, les bonnes pratiques et un comportement responsable sur l'eau : diffusion régulière d'information, réunions et conférences, cours ou stages, sorties nautiques, par exemple.

4. Les moyens de l'association

LES RESSOURCES HUMAINES

Les adhérents constituent la base de notre association. Ils doivent être tenus régulièrement informés de la vie de l'association et y prendre part pour pouvoir jouer pleinement leur rôle, fondamental notamment lors de l'assemblée générale annuelle puisqu'ils élisent le Conseil d'administration et votent les orientations et les comptes financiers. La diffusion régulière d'un bulletin, la Lettre de l'APPP, et la mise à jour du site internet de l'association sont conçus pour assurer la bonne circulation de l'information montante et descendante vers nos adhérents, recueillir leurs avis, susciter leur adhésion, concourir à leur formation.

Titulaires de la légitimité, du fait de leur élection, **les administrateurs** exercent le pouvoir délégué par les adhérents. Sous la conduite du **Président**, qui assure la tenue des réunions et des débats en son sein, le **Conseil d'administration** dirige l'association selon les orientations définies par les adhérents en assemblée générale. En tant que mandataire de l'association (selon le Code civil et le Code du commerce), **le président** a notamment pour mission la représentation de l'association à l'extérieur et la communication dans la presse, les médias, et avec les adhérents ; il veille à l'application des décisions prises en conseil d'administration ou en assemblée générale et à la bonne marche de l'association, aidé en cela par l'équipe du bureau qui inclut le **Vice-Président** (chargé d'agir en lieu et place du Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci) **le Secrétaire** (chargé de la rédaction des différents documents administratifs) et **le Trésorier** (chargé de gérer et tenir les comptes de l'association).

Les bénévoles ont toute leur place à prendre au sein des diverses activités de l'association et peuvent être mandatés, formés et encadrés. Sous l'autorité du Conseil d'administration, des équipes pluridisciplinaires de bénévoles réunissant les compétences diverses nécessaires à la mise en œuvre de nos activités peuvent être formées pour réaliser un véritable travail d'équipe au sein des différentes commissions spécialisées dont notre association a besoin et notamment :

- La commission nautique et de sécurité qui réunit des navigateurs chevronnés à l'expertise nautique reconnue, étudie les questions de son ressort, élabore des avis et recommandations et prépare et met en œuvre les activités nautiques pour lesquelles elle est mandatée par le conseil d'administration.
- Le comité des fêtes qui prépare, met en œuvre et anime les réunions conviviales décidées en conseil d'administration selon les directives et dans les limites budgétaires et administratives fixées par celui-ci.
- D'autres commissions qui peuvent soutenir et aider l'association à conduire ses activités dans les différents domaines (pêche, gestion des mouillages, protection de l'environnement marin, etc.).

LE PATRIMOINE

L'association dispose de quelques matériels et équipements pour la conduite de ses activités et atteindre ses objectifs. Elle peut d'ailleurs les mettre à la disposition de ses adhérents sous certaines conditions.

En dehors du recouvrement de cotisations qui ont pour objet d'assurer le fonctionnement normal de l'association, la recherche de fonds peut être développée pour investir dans les équipements nécessaires et assurer leur entretien et leur renouvellement : recherche de dons, sponsors, subventions, apports, souscription ou toute activité susceptible d'être une source de fonds autorisée par la loi.

Ce patrimoine constitue un bien collectif sur lequel nul ne peut prétendre exercer des droits individuels. C'est pourquoi il est soumis à une gestion financière saine, rigoureuse et transparente, dans la limite de l'objet de notre association défini statutairement.

5. Le partenariat et le développement du travail en réseau

Le travail en partenariat, est en premier lieu nécessaire au sein même de l'association. Les échanges et rencontres réguliers à tous les niveaux doivent être favorisés afin que se développe une vraie synergie entre les compétences et capacités diverses présentes parmi les membres.

En second lieu, le travail avec des partenaires extérieurs à notre association est tout aussi indispensable. Il nous est, en effet, impossible d'agir de manière isolée et nous devons poursuivre le développement des réseaux de liaisons que nous avons mise en place avec nos partenaires extérieurs :

- le réseau local des autres associations de navigateurs et pêcheurs,
- le réseau régional et national fédérant et regroupant les associations qui poursuivent les mêmes objectifs de défense des plaisanciers ou pêcheurs de loisir auprès des pouvoirs publics,
- les collectivités territoriales et notamment la commune de Pleurtuit et la sous-préfecture de Saint-Malo,
- les réseaux d'entreprises et professionnels qui sont acteurs sur le bassin maritime où nous avons-nous-mêmes nos activités de plaisanciers et pêcheurs, et notamment EDF, le Comité des pêches d'Ille et Vilaine etc.
- les réseaux associatifs de défense de l'environnement naturel et maritime,
- etc.

Savoir accueillir, enfin, fait partie intégrante de la mise en œuvre du partenariat et du travail en réseau. Tout membre de l'association valorise et renforce l'efficacité de nos actions, chaque fois qu'il fait preuve de cette courtoisie maritime, de la bonne humeur et de l'esprit d'équipage qui est notre tradition de bord.

Ce document est présenté aux adhérents à l'occasion de chaque assemblée générale pour approbation et peut, dans l'attente, faire l'objet d'amendements en réunion du conseil d'administration.